

information générale
algemene informatie

l'évolution économique de la province de liège depuis 1960 (1)

Depuis les années 1958-1960, les mutations économiques ont été très importantes non seulement dans la province de Liège, mais aussi un peu partout. Parmi les raisons qui permettent d'expliquer les bouleversements récents de l'économie, il faut citer : — l'importance sans cesse croissante du secteur tertiaire et de l'urbanisation (2), — les modifications de l'approvisionnement énergétique, en particulier le déclin du charbon au profit de l'énergie électrique et des hydrocarbures, — les changements profonds dans la nature des moyens de transports utilisés, notamment le rôle chaque jour plus grand des transports routiers et aériens, — les bouleversements dans la gestion et l'organisation des entreprises suite à des progrès techniques et des découvertes sans nombre, — l'intervention de plus en plus marquée de l'Etat et des Pouvoirs Publics dans la vie économique, — la création du Marché Commun et — last but not least, les mutations du comportement humain qui n'ont pas manqué d'avoir des répercussions sur l'ensemble du monde économique.

Avant 1960, en particulier dans les régions wallonnes, les changements avaient été peu importants comme l'a montré J. A. Sporck (3). En effet, la structure des activités, principalement du secteur industriel, était en 1947 presque identique à celle du début du siècle ; de 1947 à 1958, l'évolution des structures fut à peu près nulle par suite des besoins énormes de modernisation des entreprises existantes et l'absence de croissance démographique. De la sorte, au seuil de la décennie des années soixante, on peut

(1) *Communication présentée à la Vliebergh-Sencie-Leergang 1971, Sectie Aardrijkskunde, Postuniversitaire Leergang, Katholieke Universiteit Leuven, le 18 août 1971.*

(2) *Voir à ce propos : J. A. SPORCK, « Le réseau urbain hiérarchisé, base de l'aménagement du territoire et du développement économique », dans « Bull. Soc. géographique de Liège », n° 4, 1968, pp. 41-47, et n° 5, 1969, pp. 25-35.*

(3) *J. A. SPORCK, « La reconversion économique des régions industrielles wallonnes », dans « l'Information Géographique », Paris, 1970, n° 2, pp. 57-60.*

schématiser la structure industrielle des différentes régions de la façon suivante : pour Liège et Huy : sidérurgie, constructions mécaniques et armurerie, charbonnages, métaux non ferreux, cristallerie et pour Verviers : industrie lainière, papier, cuir et construction de machines textiles (4).

Mais, depuis 1958-1960, des changements importants se sont produits : d'un point de vue industriel, il s'agit, d'une part, du déclin charbonnier, de la récession du textile et de la chimie et de la rationalisation de la sidérurgie et, d'autre part, avec malheureusement quelques années de retard, d'un effort de « reconversion » ; des mutations se sont aussi manifestées dans d'autres secteurs d'activité, par exemple l'agriculture, le commerce (5), et les autres branches du tertiaire.

Nous allons d'abord analyser la structure de l'emploi et son évolution récente ; nous aborderons ensuite les problèmes des grandes branches en déclin et les efforts de « reconversion industrielle » ; après avoir souligné l'importance d'une « reconversion économique », nous nous pencherons sur les activités tertiaires. Comme toutes les interventions sont réalisées par et pour l'homme, nous envisagerons alors la population pour terminer par les atouts de la province et ses chances dans un avenir plus ou moins proche.

1. LA STRUCTURE DE L'EMPLOI EN 1969 (30 juin) (6).

D'après les statistiques disponibles, la province de Liège compte

(4) *Ibidem*, p. 60.

(5) *Pour une vue globale sur l'évolution de ce secteur voir : B. MERENNE-SCHOUMAKER, « Evolution de la distribution et shopping centers. En exemple, le shopping center de Genk », dans « Bull. Soc. géographique de Liège », n° 6, 1970, pp. 91-119.*

(6) *S'il est possible au moment des grands recensements effectués par l'Institut National de Statistique de donner avec précision l'importance et la structure par branche des actifs occupés (comme d'ailleurs des actifs résidents), à d'autres moments, c'est par contre impossible. Dans le cas présent, il ne peut être question d'utiliser les données de 1961 car elles ont trop vieilli et les résultats de 1970 ne sont pas encore disponibles. Cependant, si l'on ne peut préciser l'emploi global d'une région, on peut, depuis 1953, obtenir son emploi salarié et appointé grâce aux statistiques de l'Office National de Sécurité Sociale (O.N.S.S.). De plus, depuis 1969, suite à une décision du Comité Ministériel de Coordination Economique et Sociale, deux autres relevés sont établis : celui du personnel des services publics et de l'enseignement subventionné par l'O.N.S.S. et celui des travailleurs indépendants par l'O.N.A.S.T.I. (Office National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants). Comme l'a fait remarquer L. Bauvir (L. BAUVIR, « L'emploi facteur primordial d'une politique régionale », dans « Revue du Conseil Economique Wallon », n° 97, Liège, 1970, p. 21), on connaît à présent la population active à 10 % près : sont oubliés certaines catégories d'aidants, le personnel de la Société Nationale des Chemins de fer Belges, les miliciens, tous les actifs occupés hors de la Belgique (civils et militaires), les marins de la marine marchande et les bateliers. Ce n'est cependant qu'au niveau de l'arrondissement que ces chiffres existent sauf l'emploi salarié et appointé disponible toutes les années paires par commune.*

à cette date 351 104 actifs occupés (7). Si l'on répartit ces actifs par grands groupes d'activités (TABLEAU 1), on peut observer la situation suivante : l'ensemble des industries occupe la moitié des actifs, le secteur tertiaire arrive à la valeur de 43,3 % tandis que l'agriculture et les transports emploient respectivement 4,5 et 2,2 % des actifs. Comparativement au pays, la province présente un indice de spécialisation (8) supérieur à 1 dans deux des trois groupes d'industries : les industries extractives et les industries manufacturières tandis que pour toutes les autres activités, elle apparaît comme non spécialisée. L'importance relative par branche des actifs occupés varie assez fortement d'un arrondissement à l'autre. Ainsi, comparativement à la province, l'arrondissement de Huy est spécialisé en agriculture, industries extractives et de la construction ainsi que un peu dans le secteur tertiaire ; celui de Liège, l'est de façon marquée dans les industries extractives et manufacturières et faiblement dans le secteur tertiaire ; dans celui de Verviers, la spécialisation se manifeste dans l'agriculture, les industries de la construction et les transports ; tandis que, dans celui de Waremme, l'agriculture, les industries de la construction et le secteur tertiaire apparaissent comme les trois groupes spécialisés. Il faut donc remarquer partout l'importance de l'agriculture sauf dans l'arrondissement de Liège et, à l'opposé, le grand développement dans cet arrondissement des industries manufacturières. Il faut aussi noter la part encore relativement faible du secteur tertiaire dans les deux arrondissements les plus développés, c'est-à-dire Liège et Verviers.

2. L'EVOLUTION DE L'EMPLOI DEPUIS 1960 (11).

De 1960 à 1968, l'emploi salarié et appointé de la province a diminué de 12 775 unités soit de 5,4 % alors que, pour le pays, il augmentait de 218 950 unités, soit de 11,6 %. Comme le montre le TABLEAU 2, où la différence 1968-1960 est donnée en valeur absolue et où les valeurs de 1968 sont exprimées en pourcentage de celles de 1960 (1960 = 100 %), il y eut régression de trois groupes d'activités : les industries extractives, l'agriculture et les industries manufacturières et croissance des trois autres groupes, principalement du secteur tertiaire. Comparativement au pays, la récession des industries extractives et de l'agriculture est plus forte et la croissance des industries de la construction et du

(7) *Le Conseil Economique de la province de Liège (C.E.P.L.I.) estime que l'emploi total est à ce moment de 367 000 unités dont 28 000 dans l'agriculture et les industries extractives, 170 000 dans le secondaire et 169 000 dans le tertiaire, transports y compris. Voir C.E.P.L.I., « Rapport 1970 », Liège, 1971. p. 3 (Les différences entre ces chiffres et les nôtres proviennent, comme il a été dit en note 6, des sources statistiques).*

(8) *L'indice de spécialisation est le pourcentage de la main-d'œuvre occupée par une activité dans la région et le pourcentage de la main-d'œuvre occupée par cette même activité dans le pays.*

	Arr. de Huy		Arr. de Liège		Arr. de Verviers		Arr. de Waremme		Prov. de Liège		I. S.
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	
Agriculture	2 291	10,1	3 144	1,3	8 036	10,1	2 406	17,0	15 877	4,5	0,92
Ind. extractives	1 103	4,8	8 231	3,5	439	0,6	191	1,3	9 964	2,8	1,56
Ind. manufacturières	6 291	27,7	99 151	42,2	28 747	36,3	2 914	20,7	137 103	39,1	1,08
Ind. de la construction	2 667	11,8	17 050	7,2	6 788	8,6	1 917	13,5	28 422	8,1	0,94
Transports	318	1,4	4 869	2,1	2 291	2,9	187	1,3	7 665	2,2	0,85
Secteur tertiaire	10 045	44,2	102 651	43,7	32 848	41,5	6 529	46,2	152 073	43,3	0,92
Ensemble des activités	22 715	100,0	235 096	100,0	79 149	100,0	14 144	100,0	351 104	100,0	—

Tableau 1 : Répartition par grands groupes d'activités des actifs occupés (9).

(9) Source : OFFICE NATIONAL DE SECURITE SOCIALE, pp. 220-277, et statistiques inédites.
 « XXV^e Rapport Annuel, Exercice 1969, Bruxelles, 1970. Nb = nombre d'actifs ;
 pp. 218-219 et pp. 298-299, et OFFICE NATIONAL D'AS- % = pourcentage de la branche par rapport au total des
 SURANCES SOCIALES POUR TRAVAILLEURS INDE- activités ;
 PENDANTS, « Rapport Annuel 1969 », Bruxelles, 1970. I.S. = indice de spécialisation.

	Arr. de Huy		Arr. de Liège		Arr. de Verviers		Arr. de Waremme		Prov. de Liège		Pays	
	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)
Agriculture	248	57,2	164	71,4	82	68,2	194	64,4	688	64,8	7 044	67,8
Ind. extractives	212	85,1	12 555	43,2	550	574,1	1	116,7	12 216	48,3	60 753	51,9
Ind. manufacturières	1 406	76,7	10 415	89,9	2 524	90,9	13	100,6	14 332	89,7	56 758	105,6
Ind. de la construction	120	106,0	169	98,9	1 013	127,8	139	110,0	1 103	105,0	47 727	123,8
Transports	23	128,4	51	101,3	387	136,9	29	67,4	432	108,6	4 342	106,9
Secteur tertiaire	349	123,1	10 353	132,2	1 792	121,2	332	137,9	12 926	129,8	177 920	137,8
Ensemble des activités	1 274	89,9	12 889	92,7	1 136	102,7	262	105,4	12 775	94,6	218 950	111,5

Tableau 2 : Evolution par grands groupes d'activités de l'emploi salarié et appointé de 1960 à 1968. Comparaison avec le pays (10). Différence en valeur absolue (a) et valeur de 1968 exprimée en pourcentage de 1960 (= 100 %) (b).

secteur tertiaire plus faible ; dans le cas des industries manufacturières, il y a en outre récession dans la province alors que, pour le pays, il y avait développement. Seuls les transports ont un taux d'accroissement plus important dans la province de Liège mais ce secteur est au total peu important (5 471 emplois en 1968). La province de Liège est donc caractérisée soit par une récession plus forte, soit par un accroissement plus faible que celui du pays de la plupart de ses activités (12).

Si, dans l'ensemble, il y a recul de l'emploi ONSS, deux arrondissements ont cependant connu une légère croissance : Waremme (+ 262 emplois) et Verviers (+ 1 136 emplois) mais cette croissance est cependant inférieure en valeur relative à celle du pays ; par contre, la récession est marquée pour les arrondissements de Huy et de Liège qui perdent respectivement 1 274 et 12 899 emplois. L'arrondissement de Huy est caractérisé par un recul plus important des industries manufacturières et une augmentation plus forte des transports ; celui de Liège, le seul où la construction a perdu des emplois, a connu une récession plus forte ou une augmentation plus faible dans les différents groupes, agriculture et secteur tertiaire exceptés. Dans celui de Verviers, la croissance spectaculaire des industries extractives ne correspond pas à un développement de ces activités mais provient de la ventilation régionale des statistiques. En général, la situation semble moins grave à Verviers sauf en ce qui concerne le secteur tertiaire qui se développe trop lentement. Enfin, dans l'arrondissement de Waremme, les changements, bien qu'importants en valeurs relatives, ne concernent qu'un tout petit nombre d'emplois (+ 1 dans les industries extractives, + 139 dans celles de la construction) ; le véritable changement ne touche que le secteur tertiaire (+ 332 emplois).

(10) Source : OFFICE NATIONAL DE SECURITE SOCIALE, « XVI^e Rapport annuel, Exercice 1960 », Bruxelles, 1961, pp. 146-147, et « XXIV^e Rapport annuel, Exercice 1968 », Bruxelles, 1969, pp. 214-215.

(11) Cette évolution n'est réalisable que pour l'ensemble du personnel salarié et appointé relevant de l'O.N.S.S.. Cependant, comme en 1969, le principe de l'établissement comme unité statistique pour la répartition des travailleurs fut substituée à celle de l'employeur (recensé souvent à son siège social), il serait incorrect de comparer les données 1960-1969 ; la comparaison ne peut porter que sur les données 1960-1968. Malgré cette précaution, la comparaison 1960-1968 est encore approximative puisque, d'une part, il y eut des modifications territoriales en 1964 et, d'autre part, depuis 1961, l'ONSS a essayé progressivement d'améliorer la ventilation régionale de ses statistiques en demandant à certaines grandes entreprises possédant plusieurs sièges de donner leur emploi par siège. Il faut donc considérer ces données comme des tendances de l'évolution.

(12) Pour sa part, le C.E.P.L.I. estime que de 1961 à 1969, le primaire (y compris les industries extractives) est passé de 45 000 à 28 000 emplois, le secondaire de 180 000 à 170 000 et le tertiaire (y compris les transports) de 150 000 à 169 000 (C.E.P.L.I. « Rapport 1970 », ouvr. cit., p. 3).

Au total, l'évolution de l'emploi O.N.S.S. dans la province est nettement moins favorable que pour l'ensemble du pays : elle se solde d'ailleurs par une perte de 12 775 emplois.

3. LES GRANDS SECTEURS EN REGRESSION.

Il s'agit de l'agriculture, des industries extractives et des industries manufacturières.

3. 1. L'agriculture (13).

Actuellement la province de Liège compte 12 % de la superficie agricole du pays et abrite 9,4 % des actifs agricoles.

De 1965 à 1970, le nombre d'exploitations a diminué de 19 %, celui de la main-d'œuvre permanente de 25 % tandis que la superficie agricole ne perdait que 4 %. Cette évolution, assez semblable à celle du pays, présente néanmoins deux caractères spécifiques : la main-d'œuvre non permanente y décroît plus lentement et la spécialisation porcine y est beaucoup moins développée.

Si des problèmes se posent dans les différentes régions, ils sont cependant plus aigus dans les régions herbagères principalement de l'est et du sud-est où les revenus agricoles sont de 13 à 25 % inférieurs à la moyenne des salariés de tous les secteurs et où les exploitations sont les plus petites.

3. 2. Les industries extractives.

Alors que la production belge de charbon passait de 22,4 à 16,4 millions de tonnes de 1960 à 1970, celle du bassin liégeois régressait de 3,8 à 1,3 millions de tonnes, c'est-à-dire de 63 % (contre 27 % pour le pays) (14). Nous n'aborderons pas les causes de ce déclin et les problèmes de l'**industrie charbonnière** en Belgique au sujet desquels on a beaucoup écrit (15). Signalons seulement qu'il y eut fermeture de 40 sièges de charbonnage en vingt ans (dont 14 depuis 1960) et que l'on prévoit que d'ici 1980 tous les charbonnages liégeois seront fermés. Ces fermetures ont provoqué la perte de 12 606 emplois depuis 1960 (16). An 1.1.1971, il restait sept sièges en activité relevant de cinq sociétés et dont les caractères sont repris dans le TABLEAU 3.

(13) Pour plus de détails, voir C.E.P.L.I., « L'Agriculture, Notes Rapides, n° 7 », Liège, mars 1971, 14 p.

(14) COMPTOIR BELGE DES CHARBONS, « Statistiques de base de l'industrie charbonnière, Rapports annuels ».

(15) Voir par exemple : R. EVALENKO, « Régime économique de la Belgique », Bruxelles, Vander, 1968, pp. 257-307.

(16) FEDECHAR, « Documents inédits ».

(17) DIRECTOIRE DE L'INDUSTRIE CHARBONNIERE, « Rapport 1970 », Bruxelles, 1971, pp. 146-147.

(18) Source : *idem* (12).

Sociétés	Sièges	Production en tonnes	Rendement moyen fond en Kg		Fond	Ouvriers Surface		Total
			(a)	(b)		(a)	(b)	
S.A. de l'Espérance et Bonne Fortune	Nouvelle Espérance Saint-Nicolas	146 320	1 893	1 938	408	399		1 295
		138 230	1 938	1 914	807	488		
S.A. Cockerill	Colard	294 500	3 038	3 038	393	166		559
S.A. des charbonnages de la Grande Bacnure	Petite Bacnure	204 500	1 329	1 329	689	225		894
S.A. des charbonnages du Hasard	Micheroux Cheratte	204 387	1 879	1 713	691	909		2 051
		243 896	1 713	1 785	1 600	451		
S.A. des charbonnages d'Argenteau	Marie	232 000	2 817	2 817	431	126		557

Tableau 3 : Principaux caractères des charbonnages liégeois au 1.1.1971 (17).

	Arr. de Huy		Arr. de Liège		Arr. de Verviers		Arr. de Waremme		Prov. de Liège		Pays	
	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)
Alim. - tabac	444	162,9	285	95,8	323	111,1	206	78,8	276	102,4	697	100,6
Chimie - caoutchouc	477	36,3	2 283	65,0	17	113,3	28	82,3	2 691	64,2	6 742	108,9
Bois - papier - livre	36	86,7	114	96,7	335	110,8	75	222,9	260	103,8	12 989	113,1
Cuir - textile - confect.	96	42,1	667	21,8	4 973	65,4	12	109,1	5 724	68,5	19 680	91,8
Prod. min. non métall.	151	59,8	53	101,9	396	196,6	19	29,6	279	107,9	3 720	94,8
Métaux	975	76,6	7 472	90,4	971	113,7	152	123,3	7 324	91,8	48 570	113,0
Autres industries	115	26,7	273	112,2	407	156,9	27	775,0	592	118,9	11 160	125,4
Ind. manufacturières	1 406	78,7	10 415	89,9	2 524	90,9	13	100,6	14 332	89,7	56 758	105,6

Tableau 4 : Evolution par grands secteurs industriels de l'emploi salarié et appointé de 1960 à 1968. Comparaison avec le pays (18). Différence en valeur absolue (a) et valeur de 1968 exprimée en pourcentage de celle de 1960 (= 100 %) (b).

Les **autres industries extractives**, si elles ne sont pas condamnées comme le charbon, n'en sont pas moins en récession. Développées principalement dans deux vallées, celle de la Meuse (chaux, dolomie) et celle de l'Ourthe (grès, petit granit), elles connaissent malgré certains soubressauts une lente régression de leur emploi. Cette dernière est particulièrement sensible dans la région Ourthe-Ambliève où le personnel est passé de 1933 à 744 unités de 1950 à 1967 (19). Par contre, l'extraction de la craie en vue de la fabrication de ciment dans la Basse-Meuse connaît un certain développement.

3. 3. Les industries manufacturières.

Comme nous l'avons dit, c'est le secteur où les pertes absolues furent les plus lourdes de 1960 à 1968 (— 14 332) et où l'évolution se fait en sens inverse du pays. Voyons à présent, l'évolution par grands secteurs industriels (TABLEAU 4).

Pour l'ensemble de la province, il y a croissance dans quatre secteurs (alimentation, bois - papier - livre, produits minéraux non métalliques et autres industries) mais, dans deux des quatre cas, la croissance est plus faible que celle du pays. Dans les trois autres secteurs, il y a récession et celle-ci est soit plus forte que celle enregistrée pour le pays (groupe textile) ou est propre à la province puisque, au niveau national, l'ensemble de la branche est en développement (chimie et métaux).

Malgré l'effort d'industrialisation, que nous allons étudier, il y a donc recul de l'emploi dans les industries manufacturières des différents arrondissements, Waremme excepté, mais là le gain est pratiquement négligeable. L'évolution est particulièrement inquiétante dans l'arrondissement de Liège où il y eut perte de plus de 10 000 emplois ; deux secteurs ont été surtout touchés, la chimie et les métaux, et les autres n'ont pas une meilleure situation. L'évolution est aussi très néfaste dans l'arrondissement de Huy où toutes les branches, l'alimentation exceptée, sont en recul et où, à nouveau, les métaux et la chimie sont en récession. Pour l'arrondissement de Verviers, c'est le secteur textile qui est responsable de la régression car toutes les autres branches sont en hausse du point de vue de l'emploi, ce qui tend à réduire la mono-structure industrielle de cette région. Enfin, dans celui de Waremme, il y a eu principalement recul des industries alimentaires et développement du groupe des métaux.

Analysons de façon plus précise les trois secteurs en régression : les métaux, le textile et la chimie. Les **métaux** ont donc perdu 8 447 emplois dans les arrondissements de Liège et de Huy et en

(19) J. MARENNE, « Le déclin de l'industrie extractive et son incidence sur l'évolution de la population du Condroz Oriental », dans « Bull. Soc. géographique de Liège », n° 5, 1969, p. 151.

ont, par contre, gagné 1 123 dans ceux de Verviers et de Waremme. Dans l'arrondissement de Liège, où ce groupe représente 76 % des actifs industriels (cette part risque encore d'augmenter car un grand nombre de nouvelles industries appartiennent à ce secteur), la récession n'a cependant touché que la métallurgie (perte de 9 329 emplois) suite à la rationalisation dans la sidérurgie et le recul des non-ferreux puisque les fabrications métalliques ont gagné 1 857 emplois. Cependant ces dernières activités ne sont pas toutes en développement : celles traditionnellement axées sur les charbonnages et la métallurgie connaissent d'importantes difficultés. Dans l'arrondissement de Huy, si les pertes ont été nombreuses dans la métallurgie (— 769), elles se manifestent également dans les fabrications métalliques, secteur de grand développement au niveau du pays. Comme le montrent très bien des statistiques récentes de Fabrimétal (20), la croissance de l'emploi de 1960 à 1970 dans les fabrications métalliques (entreprises affiliées) est beaucoup moins forte dans la province de Liège que dans les autres provinces (14 contre 36 %), ce qui a pour conséquence de réduire la part de Liège dans le total national de 17 à 14 %. Une autre évolution marque en plus le recul qualitatif de la province de Liège et, en particulier, celle de l'arrondissement : c'est le nombre d'employés pour 1 000 ouvriers. Ce nombre est en effet passé de 237 à 269 alors que pour les arrondissements de Bruxelles et de Hal-Vilvorde, il évoluait de 263 à 393. Ce phénomène traduit sans nul doute la concentration de plus en plus forte à Bruxelles des bureaux d'études et des services commerciaux et semble indiquer que les produits fabriqués en Région Liégeoise exigent moins de « tertiaire » de firmes. Certes, tous les employés ne sont pas des chercheurs hautement qualifiés ou des agents d'un très haut niveau mais le décalage entre les deux régions est cependant de plus en plus marqué.

Le déclin du **textile** est particulièrement manifeste à Verviers où il y eut perte de près de 5 000 emplois en huit ans ; il est aussi sensible un peu partout, sauf dans l'arrondissement de Waremme, à cause du recul des emplois dans la confection. Dans l'arrondissement de Verviers, la récession fut tellement importante que, malgré l'accroissement de tous les autres secteurs industriels, l'arrondissement a perdu 2 524 emplois dans les industries manufacturières. Pour la branche du textile proprement dit, la perte fut de près de 4 000 emplois et l'on prévoit encore un nouveau recul dans les prochaines années. Cette évolution résulte de nombreuses fermetures (50 employeurs ont disparu en huit ans), de fusions et de la rationalisation de l'ensemble de la branche. Déjà nombreuses en 1958, les fermetures se sont multipliées de 1964 à 1967 et ont touché des firmes importantes (plus de 500 personnes occupées) ; les fusions et regroupements sont multiples et la rationalisation

(20) FABRIMETAL, « Recueil statistique 1960-1970 », Bruxelles, 1971, tableau A3.

a été très forte : ainsi, par exemple, de 800 en 1958, le nombre de trieuses est passé à moins de 140 aujourd'hui. C'est particulièrement le domaine de la laine cardée qui a été ébranlé. Témoins d'un passé glorieux, il reste de nombreux bâtiments le plus souvent abandonnés qui posent des problèmes aux aménageurs de la région. Néanmoins, le textile n'a pas disparu de la région verviétoise qui traite encore aujourd'hui plus de 40 % de la production lainière du Marché Commun mais il y a eu perte d'un quasi-monopole.

Quant à la récession de l'**industrie chimique**, sensible partout sauf dans l'arrondissement de Verviers, elle semble indiquer que la province de Liège est restée à l'écart du développement de ce grand secteur d'avenir ou cours de la dernière décennie ; cette récession fut particulièrement forte dans le secteur amont de la Région Industrielle Liégeoise où, sauf une firme (Prayon à Engis), toutes les autres sont en déclin. On comprend dès lors pourquoi les Responsables Liégeois réclament depuis plusieurs années déjà l'implantation d'une raffinerie de pétrole à Lanaye qui, tout en diversifiant les ressources énergétiques, permettrait la création de la pétrochimie (21). Bien que plusieurs communiqués de presse aient déjà fait état de cette réalisation, aucune décision n'a encore été prise.

Les autres secteurs industriels ont beaucoup moins changé : il y a bien çà et là quelques reculs ou augmentations mais leur importance en valeur absolue est nettement moins forte.

4. LES EFFORTS DE « RECONVERSION INDUSTRIELLE ».

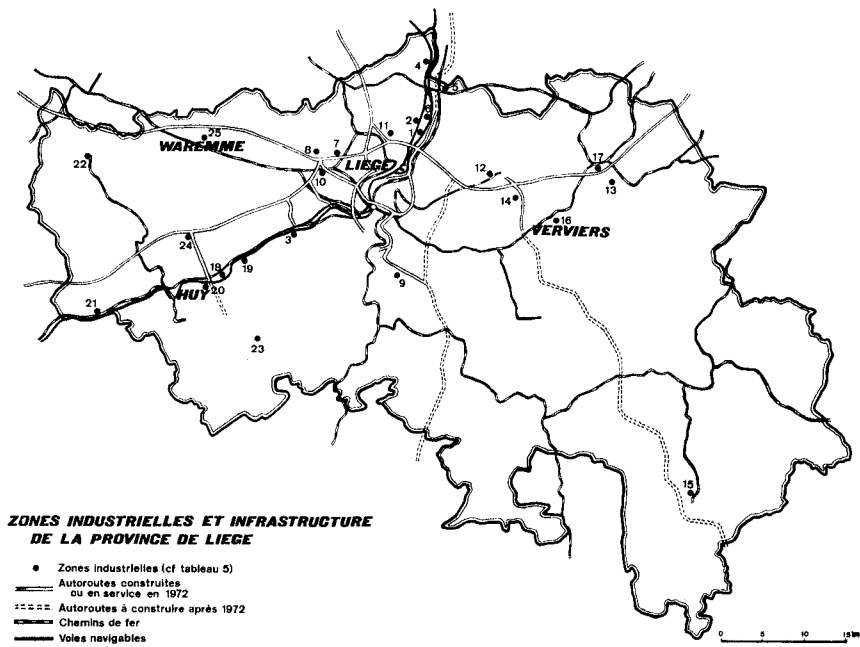
Mise à part l'agriculture qui rencontre un peu partout des problèmes, les branches où l'emploi est en régression appartiennent aux activités industrielles. L'industrie étant considérée généralement comme le secteur moteur de l'économie, il n'est donc pas étonnant que l'attention des Pouvoirs Publics et des Responsables Régionaux se soit portée sur ce secteur. Soulignons en outre que les problèmes liégeois ne sont pas spécifiques à la région mais qu'ils se rencontrent dans la plupart des régions d'ancienne industrialisation et en particulier en Wallonie.

Depuis 1959, l'Etat belge a promulgué des lois dites de relance économique dont le but est de venir en aide aux régions en difficulté non seulement régions d'ancienne industrialisation, mais aussi régions sous-industrialisées relativement nombreuses dans le nord du pays (22). Parallèlement se sont créés à un niveau

(21) C.E.P.L.I., « La pétrochimie, Notes rapides, n° 5 », Liège, 1970, 5 p.

(22) Pour une présentation des différentes lois, 1970 excepté, voir R. EVALENKO, *ouvr. cit.*, pp. 205-217 ; pour celle de 1970, voir « La nouvelle loi d'expansion économique », dans « Revue du Conseil Economique Wallon », n° 98, Liège, 1971, pp. 13-25.

régional, la province le plus souvent, des organismes qui s'occupent de développement économique. Dans la province de Liège, il s'agit de la S.P.I. (Société Provinciale d'Industrialisation) constituée le 17 février 1961 qui est chargée d'inciter les investissements industriels en offrant, d'une part, des terrains équipés ou en voie de l'être (zones industrielles ou autres terrains) et en créant, d'autre part, une infrastructure d'accueil pour les investisseurs. Ainsi, la S.P.I. renseigne ces derniers, les introduit auprès de différents organismes et les aide même parfois dans l'acquisition ou la construction de leur usine. Aucun relevé des nouvelles implantations industrielles n'existant, il est impossible de donner de façon précise toutes les réalisations. Néanmoins un grand nombre ayant été l'œuvre de la S.P.I., on peut en avoir une bonne approche en consultant les relevés de cette société. Ainsi, en dix ans, 82 firmes ont été installées (et 10 sont en voie de l'être) par la S.P.I. ce qui représente 10 700 emplois et des investissements de l'ordre de 40 milliards (23) ; toutes ces firmes ne sont pas nouvelles : si l'on considère la division Cockerill de Chertal comme une création, celles-ci sont au nombre de 52 et leur emploi correspond à 72 % du total (7 700 emplois). Parmi ces 10 700 emplois, 9 000 sont le fait des 59 firmes installées



(23) S.P.I., « 1961-1971, Quelques éléments d'un bilan de dix années d'activité », Rapport stencilé, 1971, 11 p.

Parcs	Superficie (en ha) totale	Superficie (en ha) disponible	Racc. ferr.	Gaz nat.	Eau des barrages d'Eupeu ou de la Gilleppe	Vapeur	Nb de firmes en activité	Emploi	Nb de firmes en const. ou ayant décidé leur impl.
REGION LIEGEOISE									
a) sur la voie d'eau :									
1. Chertal	185	—	×	×	×		1	2000	—
2. Hermalles-sous-Argenteau—Haccourt	179	60	×	×	×		1	11	—
3. Ivoy-Ramet	21	21		×	×		—	—	1
4. Lixhe — Lanaye	320	320	×	×	×		—	—	—
5. Visé	65	59	×	×	×		—	160	2
6. Mandre	20	—		×	×		1	—	—
b) sur le réseau autoroutier et routier :									
7. Allieur — Loncin	56	34	×				8	780	1
8. Dolembreux	48	44					1	400	—
9. Dolémbreux	114	114					2	225	—
10. Grèce-Hollogne	105	78		×			27	3500	2
11. Haut-Sarts	474	268		×			—	—	—
Total :	1587	998					41	7076	7
REGION VERVIETOISE									
12. Battice	96	30	×	×	×		8	1200	—
13. Eupen	33	33		×	×		—	—	—
14. Petit-Rechain	71	43		×	×		2	100	7
15. Saint-Vith	11	6		×		×	1	300	3
16. Stembert	34	11		×			2	80	2
17. Welkenraedt	29	17		×			—	—	—
Total :	274	140					13	1690	14
REGION DE HUY - WAREMME									
a) sur la voie d'eau :									
18. Amay — Ampsin	86	20	×	×	×		—	—	1
19. Hermalles-sous-Huy—Clermont—Eheut	312	272	×	×	×		—	—	1
20. Thirange	82	20	×	×	×		—	—	1
21. Seilles	38	29	×	×	×		—	—	—
b) sur le réseau autoroutier et routier :									
22. Hannut	10	10	×				—	—	—
23. Soheit - Tintot	20	20	×				—	—	—
24. Villers-le-Bouillet — Vinalmont	144	144		×			5	240	—
25. Waremme	37	21	×				—	—	3
Total :	729	536					5	240	6
TOTAL PROVINCIAL	2590	1674					59	9006	27

Tableau 5 : Principaux caractères des parcs industriels (24).

dans les zones industrielles au nombre de 25 dans la province. Comme l'indique le TABLEAU 5 qui donne pour chaque zone la surface totale et disponible, les éléments particuliers de l'infrastructure, le nombre de firmes installées et l'emploi correspondant ainsi que le nombre d'établissements en cours d'installation ou ayant décidé leur implantation, les parcs industriels couvrent 2 590 ha dont 1 674 sont disponibles ; 1 352 ha sont équipés ou en voie de l'être et 860 sont vendus ou donnés en option.

Lorsque l'on observe une carte de ces zones (Fig. 1), on remarque immédiatement deux grands axes de localisation, un le long de la voie d'eau (Meuse et Canal Albert) et l'autre le long des autoroutes (Bruxelles-Liège et Anvers-Maastricht principalement). C'est la Région Liégeoise qui compte les surfaces industrielles les plus vastes (1 587 ha), la Région Huy-Waremme venant en seconde position avec 729 ha et celle de Verviers en troisième avec 274 ha. Comme on peut le remarquer sur le TABLEAU 5, 18 parcs sont raccordés au gaz naturel, 4 aux barrages d'Eupen ou de la Gileppe et 1 au réseau Intervapeur de la Région Verviétoise ; 10 parcs ont en outre un raccordement ferroviaire.

Quant aux firmes déjà installées dans ces zones industrielles au début de 1971, on en compte 41 en Région Liégeoise, 13 en Région Verviétoise et 5 dans celle de Huy-Waremme (essentiellement dans la zone de Waremme), ce qui correspond respectivement à 7 076, 1 690 et 240 emplois. En ce qui concerne le nombre de firmes en cours d'installation ou ayant décidé de leur implantation, il y en a respectivement 7, 14 (dont 4 très petites à Petit-Rechain) et 6. Les zones les plus occupées sont les Hauts-Sarts, Alleur et Battice avec 27, 8 et 8 firmes soit 3 500, 780 et 1 200 emplois ; si dans le cas de Battice et d'Alleur, la majorité des emplois sont nouveaux, il n'en est pas de même aux Hauts-Sarts où 1 900 emplois correspondent à 11 transplantations de firmes liégeoises (dont 6 de la ville de Liège).

Si les zones liégeoises, comme d'ailleurs les zones belges, ne peuvent être considérées comme de véritables parcs prééquipés avec des services pour l'ensemble des usines installées, il faut cependant dire que deux d'entre elles, les Haut-Sarts et Grâce-Hollogne, possèdent un bâtiment de la S.P.I. (de 1 000 et 2 800 m²) qui est loué aux investisseurs ayant décidé de leur implantation dans la zone et n'ayant pas encore leurs propres bâtiments (c'est le cas, actuellement, de la M.B.L.E. à Grâce-Hollogne). Malheureusement les zones liégeoises ne représentent que 8,6 % des zones d'intérêt national du pays, ce qui est relativement peu, notamment si l'on compare au Hainaut (28,7 %), et constitue un handicap pour leur aménagement rapide (25).

(24) Source : S.P.I., « Province de Liège, Province d'Avenir », Liège, 1971, pp. 15-18, et S.P.I., « Rapport du Conseil d'administration à l'assemblée générale le 14 mai 1971 », Rapport stencillé, 18 p.

Les numéros permettent le repérage des zones industrielles sur la Fig. 1 qui a été dessinée à partir d'une carte de la S.P.I.

(25) C.E.P.L.I., « Rapport 1970 », *ouvr. cit.*, p. 6.

A côté des implantations en zones industrielles, il en est d'autres soit dans d'anciens bâtiments (ex. : Cabot Belgium à Loncin), soit sur d'anciens terrains industriels (ex. : Filon Azote à Angleur), soit sur des parcelles n'ayant pas été désignées préalablement comme à destination industrielle (ex. : Alcan Aluminium à Raeren). Comme nous l'avons dit, il y a en outre des usines nouvelles qui se sont installées sans le concours de la S.P.I. (ex. : Staco à Manderfeld) mais la liste de ces établissements n'a pas été dressée. Mais, malgré tous ces efforts de création de nouvelles usines et le développement de certaines entreprises existantes, l'emploi industriel régresse partout comme nous l'avons vu et, de plus, les investissements industriels réalisés par les industries manufacturières occupant plus de 20 personnes se sont nettement restreints de 1964 à 1968 et ce malgré la reprise de 1968 puisque la valeur de ces investissements ne vaut plus en 1968 que 71,4 % de celle de 1964 (en 1967, elle ne valait que 59,6 %) ; à nouveau, on voit se réduire la part de la province de Liège dans le total national (de 15,6 à 8,8 %) (26).

Tous les indicateurs statistiques que l'on peut calculer traduisent d'ailleurs la même évolution : recul des industries liégeoises non seulement au niveau provincial, mais aussi dans le contexte national car les autres régions belges, surtout celles du nord du pays, sont en développement depuis 1960. Malheureusement cette situation va en s'aggravant : nous n'en voulons comme dernière preuve que la prise de contrôle par l'état, au début de juillet 1971, d'une des entreprises les plus réputées de la région, les Cristalleries du Val Saint Lambert.

5. « RECONVERSION INDUSTRIELLE » OU « RECONVERSION ECONOMIQUE » ?

Comme l'a très bien fait remarquer J. A. Sporck « tout se passe comme si le but essentiel (de l'intervention des Pouvoirs Publics) était d'obtenir de l'industrie qu'elle parvienne à créer ou à recréer la même volume d'emplois que celui qu'elle assurait précédemment. Or le drame des régions industrielles anciennes est d'avoir été trop industrielles, d'avoir atteint un pourcentage trop élevé de travailleurs industriels dépassant souvent les 60 % et de ne pas présenter un véritable caractère urbain. On constate que grâce aux progrès de la productivité..., le pourcentage de travailleurs industriels va en diminuant dans les économies dynamiques et avancées » (27).

(26) « La répartition des investissements industriels par province et région linguistique, Années 1964 à 1967 », dans « Bull. de Statistique (de l'I.N.S.) », n° 9-10, 1969, pp. 751-769, et « Les investissements industriels en 1968 », dans « Bull. de Statistique », n° 3, 1970, pp. 238-267.

(27) J. A. SPORCK, « La reconversion économique des régions industrielles wallonnes », *ouvr. cit.*, p. 64.

Ce serait donc faire fi de l'évolution économique normale (28) que de vouloir conserver dans la province de Liège la même proportion d'emplois industriels qu'au début du vingtième siècle ; d'ailleurs le voudrait-on qu'on ne le pourrait pas comme nous l'avons montré précédemment. On s'aperçoit donc que le vrai fournisseur d'emplois nouveaux est le secteur tertiaire. Cela ne signifie cependant pas qu'il ne faille pas favoriser l'implantation d'industries nouvelles et notamment diversifier l'industrie en introduisant des entreprises de secteurs de pointe (informatique, pétrochimie...), mais cela implique qu'il faut cesser de considérer le secteur tertiaire comme simplement induit et qu'il faut aussi susciter son développement pour résoudre notamment le problème de l'emploi. De plus, ce secteur tertiaire n'est pas seulement important par les emplois qu'il offre mais il intervient aussi dans l'industrialisation même de la région. En effet, vu la libéralisation d'un nombre sans cesse plus grand d'industries vis-à-vis des contraintes de localisation, l'environnement et en particulier les équipements urbains, par le biais des services qu'ils offrent aux investisseurs et des attraits qu'ils exercent sur l'ensemble des cadres et du personnel (y compris leur famille), ont de plus en plus d'importance. **Développer un tertiaire de qualité, signifie donc non seulement fournir de nouveaux emplois, mais aussi accroître les chances d'industrialisation d'une région.**

Mais que sont ces activités du secteur tertiaire de qualité et où la province de Liège en est-elle ?

6. DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES TERTIAIRES.

En 1969, comme nous l'avons montré, le secteur tertiaire occupe dans la province 43,3 % des actifs et 45,5 % si l'on y ajoute les transports. Ces pourcentages sont plus faibles que ceux calculés pour le pays qui sont de 45,9 et de 48,5 % (29).

Etudier l'évolution récente de tout le secteur tertiaire est impossible puisque les seules données disponibles sont celles de l'O.N.S.S. qui ne représentent qu'environ 45 % des actifs tertiaires. Néanmoins envisageons l'évolution de ces 45 % et attachons-nous particulièrement à l'arrondissement de Liège qui groupe toutes les communes de la métropole liégeoise et qui constitue le grand pôle urbain de la province. Comme vient de le souligner une étude du C.E.P.L.I. (30), la part du tertiaire (transports y compris) dans l'emploi O.N.S.S. de l'arrondissement représentait en 1968 28,1 %, c'est-à-dire une valeur deux fois moindre que dans l'arrondissement de Bruxelles-Capitale (56,2 %) et, de plus de 10 % inférieure à celle de l'arrondissement d'Anvers (39,8 %). Mis à part celui de

(28) Aux U.S.A., malgré le volume extraordinaire de la production, l'industrie n'a jamais atteint 40 % de l'emploi et le Japon, en pleine révolution industrielle, compte moins de 32 % de ses actifs occupés dans l'industrie.

(29) Ces valeurs doivent être considérées comme des minima car la plupart des actifs non recensés à cette date relèvent du secteur tertiaire. Actuellement on estime que ce secteur emploie plus de 50 % des actifs en Belgique.

(30) C.E.P.L.I., « Le secteur tertiaire, Notes rapides, n° 4 », Liège, 1970, 12 p.

Charleroi où le pourcentage n'était que de 23,7 %, la Région Liégeoise apparaît donc comme une des plus « sous-tertiairisées ». De plus, la progression manifestée de 1964 à 1968 n'est que de 10,6 % contre 11,5 % pour Bruxelles-Capitale.

Le secteur tertiaire couvrant des activités très diverses, de niveaux très différents, il est en outre intéressant d'envisager l'évolution par branche. Ainsi on remarque que le décalage Liège-Bruxelles est particulièrement important dans le groupe des banques, assurances et agences diverses, un des domaines intéressants du tertiaire et que la croissance récente a encore accentué le phénomène (2,8 % à Liège contre 19,8 % à Bruxelles).

L'évolution récente du tertiaire ne semble donc guère favorable à Liège non seulement en termes quantitatifs, mais aussi en termes qualitatifs. Quant à Verviers, pôle urbain de niveau 2 de la province (31), l'augmentation de l'emploi tertiaire y est très faible : pour l'ensemble de l'arrondissement, elle n'est que de 8,4 % de 1964 à 1968 et nous avons vu que c'était l'arrondissement où le pourcentage d'emplois tertiaires était le plus faible en 1969.

De plus, la part du tertiaire dans la valeur ajoutée globale de la province ne fait que 47,1 % contre 63,0 % à Bruxelles et 54,5 % à Anvers ; elle n'atteint donc pas la valeur de 50 % considérée comme seuil minimum pour une économie avancée (32). Mais quel est ce tertiaire de qualité qu'il faut développer ? Il s'agit d'activités très diverses telles : — un enseignement complet à tous les niveaux, — des centres de recherches, — un réseau bancaire diversifié, — un équipement sanitaire et hospitalier à la pointe du progrès, — un appareil judiciaire et administratif complet, — un maillage commercial, — une infrastructure culturelle et de loisirs importante en nombre et en qualité, — les différents services destinés aux entreprises comme, par exemple, l'agence de publicité ou le bureau d'engineering, etc...

Certes la province de Liège possède ces équipements mais ceux-ci sont loin d'avoir atteint le développement souhaité par suite d'une trop faible utilisation de leurs capacités et du fait que l'on recourt trop facilement au tertiaire de Bruxelles (33). Or ce n'est que dans la mesure où les dépenses de services effectuées en dehors de l'usine (et dont la part est sans cesse croissante) le seront dans la région même de l'implantation, que les investissements réalisés permettront le développement économique complet de la région.

(31) *C'est-à-dire une capitale régionale comptant 50 à 125 000 habitants dans son centre et polarisant de 200 à 450 000 habitants (MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, COMMISSION NATIONALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, « Hiérarchie des villes et leur structuration en réseau », par J. A. SPORCK et Collaborateurs, 1966, p. 5).*

(32) C.E.P.L.I., « Le secteur tertiaire », *ouvr. cit.*, p. 9.

(33) *Ibidem*, pp. 10-11.

Avant d'en terminer avec le secteur tertiaire, nous souhaiterions nous arrêter quelques instants à un domaine de ce secteur qui a connu récemment d'importantes mutations : **le commerce**. La régression du nombre des petits points de vente et l'ouverture de grandes surfaces est un phénomène très sensible dans la province de Liège. Ainsi, pour la seule entreprise G.B., il y eut création de huit superbazars (Herstal, Chênée, Ans, Bonnelles, Flémalle-Grande, Malmédy, Fléron et Eupen) et de sept supermarchés, ce qui représente un investissement d'un milliard et demi de francs et 1 900 emplois. Les groupes Priba et Delhaize ont également développé récemment leurs activités notamment en Région Liégeoise en ouvrant un Priba 2 000 à Herstal et deux supermarchés à Bonnelles et Herstal.

La Région Hutoise a aussi participé au mouvement puisque le 25 mai dernier, on a inauguré à Huy le premier shopping center de Wallonie, le centre Batta, qui compte un grand magasin, un supermarché, trente commerces particuliers dont une vingtaine installés à ce jour), un restaurant de cent places et un parking de 450 emplacements ; ce centre aura en plus une fonction résidentielle puisque les tours qui le surplomberont auront 70 appartements. Un autre shopping center est prévu à Hognoul en bordure de la voie d'accès à l'échangeur de Loncin.

C'est sans nul doute la Région Verviétoise qui est restée la plus étrangère à ces mutations, sauf à l'implantation de supermarchés, par exemple à Heusy. Néanmoins une réalisation est en cours à Verviers, le centre Europe, vaste complexe résidentiel, commercial, d'affaires et aussi de parking qui comportera en fin de première phase un supermarché et une dizaine de commerces spécialisés (34).

Toutes ces réalisations s'inscrivent très bien dans les tendances actuelles de la distribution : augmentation des surfaces de vente, restructuration du commerce centre ville et développement de la distribution périphérique. Le phénomène est surtout sensible dans la Région Liégeoise où il y a pour la première fois « structuration commerciale de banlieues souvent peu ou mal équipées sur le plan commercial ainsi d'ailleurs que sur celui des équipements socio-culturels et de loisirs » (35).

Quant au commerce de gros, il va certes connaître certains changements puisque vient d'être décidée la création d'un centre de gros et d'une gare routière à Grâce-Hollogne sur un terrain de 80 ha relié au réseau autoroutier, au rail et proche de l'aérodrome de Bierset. Ce centre regroupera les grossistes de l'est

(34) L.-F. WEGNEZ, « Un important complexe d'habitation et de commerce en construction à Verviers », dans « Distribution d'Aujourd'hui », n° 5, Bruxelles, 1970, pp. 12-14.

(35) J. A. SPORCK et S. SPORCK-PELLETIER, « Problèmes du commerce de détail en Wallonie », dans « Bull. d'Information de l'Institut Economique et Social des Classes Moyennes », n° 5, Bruxelles, 1969, pp. 48-49.

du pays qui y recevront leurs produits, les stockeront et les trieront avant la redistribution. Il y aura également des salles d'exposition mais celles-ci ne pourront dépasser 40 % de la superficie réservée à l'entreposage et à la manutention.

7. UNE « RECONVERSION » POUR QUI ?

LA POPULATION LIEGEOISE.

Si l'on s'attache tant au développement économique, c'est principalement pour permettre à la population de mieux vivre en réduisant le chômage et en permettant à chacun de trouver un emploi répondant le plus possible à ses souhaits sans être forcé d'effectuer de longs trajets quotidiens ou de quitter sa région pour une autre où il existerait des emplois disponibles.

Malheureusement, malgré tous les efforts réalisés jusqu'à ce jour, la province de Liège n'a pu résoudre que très partiellement ce problème. En effet, en 1960, elle comptait 10 125 chômeurs, soit 8,5 % du total national ; ce nombre diminua jusqu'en 1964 où on en comptait seulement 6 000 mais depuis cette date il augmenta de façon considérable : en 1968, 18 800 et en 1969, malgré la surchauffe économique, encore 18 000, soit près de la moitié des chômeurs recensés en Wallonie et 22 % du total national. Au début 1971, il y en a encore 16 000, soit 23 % du total du pays : plus d'un chômeur sur cinq est donc liégeois (36). Le taux de chômage est particulièrement élevé chez les femmes dont près des 2/3 sont classées parmi les aptes ce qui, avec les réserves potentielles, fait de la province une de celles où les réserves de main-d'œuvre féminine sont les plus élevées. Pour la seule Région Liégeoise, cette réserve est de 5 000 unités ; dans celle de Verviers, elle est importante aussi car un grand nombre d'usines textiles fermées employait un pourcentage élevé de femmes et, dans la Région Hutoise, il y a depuis toujours un sous-emploi féminin.

Face à ce problème, le C.E.P.L.I. vient de fixer, pour la décennie 1970-1980, la nécessité de créer 63 300 emplois dont 35 300 dans l'industrie et 28 000 dans le tertiaire (37). Mais ces objectifs, en particulier pour l'industrie, pourront-ils être atteints ?

Pour l'ensemble des dix dernières années, la population liégeoise a cru de 24 000 habitants, soit 2,5 %. Selon le rapport du C.E.P.L.I. (38), l'essentiel de ce mouvement s'explique par un solde migratoire positif car le solde naturel reste dérisoire, le taux de natalité ayant encore diminué de 14,8 à 13,6 ‰ (les arrondissements de Waremme et de Huy tombant même au dessous de 12 ‰) et le

(36) C.E.P.L.I., « Rapport 1970 », *ouvr. cit.*, p. 4.

(37) C.E.P.L.I., « Province de Liège, Population et Emploi en 1980 », Liège, mai 1971, p. 17.

(38) C.E.P.L.I., « Rapport 1970 », *ouvr. cit.*, p. 2.

taux de mortalité ayant augmenté. En 1970, le solde naturel fut même négatif suite à un excès de 1 000 décès sur le nombre des naissances. Les mouvements migratoires enregistrés de 1960 à 1970 se soldent par un gain final de 22 000 personnes dont la moitié sont des Etrangers et dont la plus large part fut acquise de 1962 à 1965. La conjoncture économique défavorable depuis 1966 a freiné l'entrée d'Etrangers, dont les nouveaux arrivants compensent à peine les départs de ceux qui quittent la province. Au 31 décembre 1969, il y avait dans la province 124 011 étrangers (ce qui correspondait à 12,2 % de l'ensemble de la population) dont 102 243 dans le seul arrondissement de Liège ; quant au nombre de travailleurs étrangers, il était au 30 juin 1967 de 36 042 (ce qui correspondait à 15,9 % de l'emploi O.N.S.S. de la province) dont 31 716 dans l'arrondissement de Liège (39).

8. LES ATOUTS DE LA PROVINCE.

Toutes les évolutions calculées montrent la récession économique de la province. L'évolution globale pourrait d'ailleurs être résumée par celle du produit intérieur, c'est-à-dire la somme des valeurs ajoutées par les branches qui exercent leur activité dans la province. Le taux de croissance de ce produit intérieur s'est considérablement réduit : de 4,3 % en moyenne de 1960 à 1965, il est tombé à 0,7 % entre 1965 et 1968 (pour le pays, la valeur correspondante est de 3,3 %) ce qui explique que la part de la province qui était de 12,2 % en 1960 soit passée à 10,6 % en 1968, soit pour cette seule année une perte relative de 14,5 milliards de francs. Il en résulte que le produit intérieur par habitant, qui était jadis supérieur à la moyenne nationale avec un indice de 111,3 en 1960, se situe en 1968 au niveau de cette moyenne (100,5) (40).

Cette évolution signifie-t-elle la condamnation de l'économie provinciale ? Non, certes pas. Le recul au sein du pays est relativement normal car il correspond au développement d'autres provinces jadis sous-développées et la récession de l'emploi secondaire prend place dans une évolution générale. Ce qui nous apparaît plus grave, c'est le trop faible développement du secteur tertiaire et la trop faible diversification des industries.

A notre avis, la province garde cependant des chances pour l'avenir car ses atouts sont multiples (41). Nous citerons :

— son excellente position géographique renforcée par une infrastructure diversifiée et très moderne : pas moins de sept autoroutes (construites ou en construction) convergent vers Liège et

(39) I.N.S., « Statistiques démographiques », n° 1, 1970, p. 40, et « Recensement des travailleurs étrangers au 30 juin 1967 », dans « Bulletin de statistiques », n° 3, 1968, pp. 252-253.

(40) C.E.P.L.I., « Rapport 1970 », ouvr. cit., p. 5.

(41) Pour plus de détails voir : SPI, « Province de Liège, Province d'Avenir », ouvr. cit., pp. 2-13.

les principales villes de la province sont situées le long de ce réseau, les grandes lignes ferroviaires internationales la traversent, le Canal Albert (bientôt accessible aux convois poussés de 9 000 tonnes) et la Meuse passent sur son territoire et, moyennant certains aménagements, il y aurait un aéroport digne de ce nom ;

- son réseau industriel permettant la sous-traitance, ayant de plus formé une main-d'œuvre habituée au travail en usine ;
- ses ressources naturelles notamment en eau grâce à la Meuse et aux barrages dans l'est de son territoire ;
- son potentiel énergétique important dont le réseau de gaz naturel dans l'est et le nord, la vapeur dans la Région Vervétoise et surtout l'électricité dont le potentiel sera sous peu renforcé par la mise en service d'une centrale nucléaire à Tihange (870 MW au premier stade, 2 610 MW au stade final) et d'une centrale hydro-électrique de pompage à Coe (375 MW au premier stade et 750 MW au second) (42) ;
- ses zones industrielles et son infrastructure d'accueil aux investisseurs ;
- ses ressources en hommes importantes en quantité et qualité ;
- son enseignement très complet et diversifié sans oublier son université et ses écoles internationales de langue anglaise ;
- ses centres de recherches dont le réputé « Centre de Recherches Métallurgiques » (CRM) et le récent « Centre des Technologies Nouvelles » qui a pour l'objectif de promouvoir le développement des recherches technologiques susceptibles d'applications industrielles ;
- et aussi sa population toute entière croyant en sa région et décidée par l'intermédiaire des organismes la représentant à défendre les chances de son territoire.

B. MERENNE - SCHOUMAKER

Licenciée en sciences géographiques.

Assistante à l'Université de Liège.

(42) Voir à ce propos E. MERENNE, « Analyse d'une photographie aérienne d'un paysage typique d'Ardenne (Trois-Ponts) », dans « La Géographie », n° 84, Merelbeke, 1970, pp. 25-27.